

Répertoire des acteurs gérontologiques en Mayenne

Mars 2020

Préambule

Le projet Paerpa en Mayenne a pour objet la prévention de la perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Cette prévention se doit d'être un complément de l'accompagnement à la perte d'autonomie. Elle couvre tous les volets de la prévention par des actions sur les grands déterminants de santé (prévention primaire), des actions sur la perte d'autonomie évitable (prévention secondaire) et enfin des actions permettant d'éviter l'aggravation ou la dégradation de situations déjà installées (prévention tertiaire).

Une partie de cette prévention passe par le repérage des risques en particulier par les professionnels intervenant au domicile des personnes âgées, acteurs essentiels du proche environnement de ces personnes.

Si le contexte peut être explicité au travers de formations et de recommandations, en particulier sur les grands champs que sont le repérage d'une mauvaise nutrition, de l'installation d'un isolement social, d'une souffrance psychologique ou divers autres troubles, c'est au travers de la connaissance des différents acteurs et une meilleure coordination entre eux que les solutions pourront être envisagées. Les différents outils ne pourront trouver leur pleine utilisation qu'au travers le développement de bonnes pratiques professionnelles support d'un travail en collaboration avec les partenaires afin de mettre en place des pratiques communes, des circuits de communication et d'information, et la prise en compte des rôles de chaque acteur dans l'accompagnement de la personne âgée, qu'il soit professionnel intervenant dans un service que professionnel de santé, libéral ou non.

Mais pour mettre en pratique ces recommandations et communiquer, se coordonner avec les autres acteurs du territoire, encore faut-il les connaître et surtout bien appréhender leur champ d'action et leurs activités. C'est tout l'objet de ce guide qui vous permettra de mieux situer votre action dans un ensemble très complexe parfois. Il se positionne en premier niveau et s'intègre dans des possibilités d'informations plus larges par les moyens dématérialisés actuellement disponibles.

Thierry Dumais,
*chef de projet Paerpa
à l'Agence régionale de santé*

Maison départementale de l'autonomie (MDA)	4
Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (Maia)	8
Centres départementaux de la solidarité – Antennes Solidarité	10
Équipe spécialisée d'accompagnement (ESA, EMA ou EMSA)	12
Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)	14
Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad)	16
Accueil de jour	18
Centre médico-psychologique (CMP)	20
Services tutélaires - Protection juridique des majeurs (ATMP / Udaf)	22
Équipe mobile de gériatrie (EMG)	24
Service d'hospitalisation à domicile (HAD)	26
Équipe mobile de soins palliatifs (EMSP)	28
Services d'aide à domicile	30
Personnes qualifiées (médiateurs au service des usagers)	32
Services associatifs d'accueil, d'écoute et de soutien	34
Pôles de santé et Maisons de santé pluridisciplinaires	36
Plateforme d'appui libérale à l'exercice coordonné (Palex)	38
Dispositif	39
Ressources documentaires	40



Maison départementale de l'autonomie (MDA)

Missions

- Accueillir et informer les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou leurs proches.
- Évaluer les besoins des personnes dans une logique d'évaluation globale pluridisciplinaire de la personne. Finaliser l'évaluation par une rencontre avec l'utilisateur.
- Enfin, accompagner la personne dans la mise en œuvre de son projet personnalisé et faire évoluer l'aide en fonction des besoins.

Accueil physique et téléphonique pour : une information sur les droits et les prestations, ainsi que sur l'offre existante dans le territoire ; des conseils sur les formulaires de demande et une vérification de la complétude « administrative » du dossier ; une orientation vers les professionnels compétents ; une prise de rendez-vous.

Comment ?

À partir d'une grille d'évaluation, une équipe d'évaluateurs personnes âgées ou personnes en situation de handicap, répartie dans un territoire d'intervention, évalue l'ouverture des droits concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou la prestation de compensation du handicap (PCH).

Une équipe de chargés d'accompagnement (chacun un territoire d'intervention) remplit plusieurs rôles :

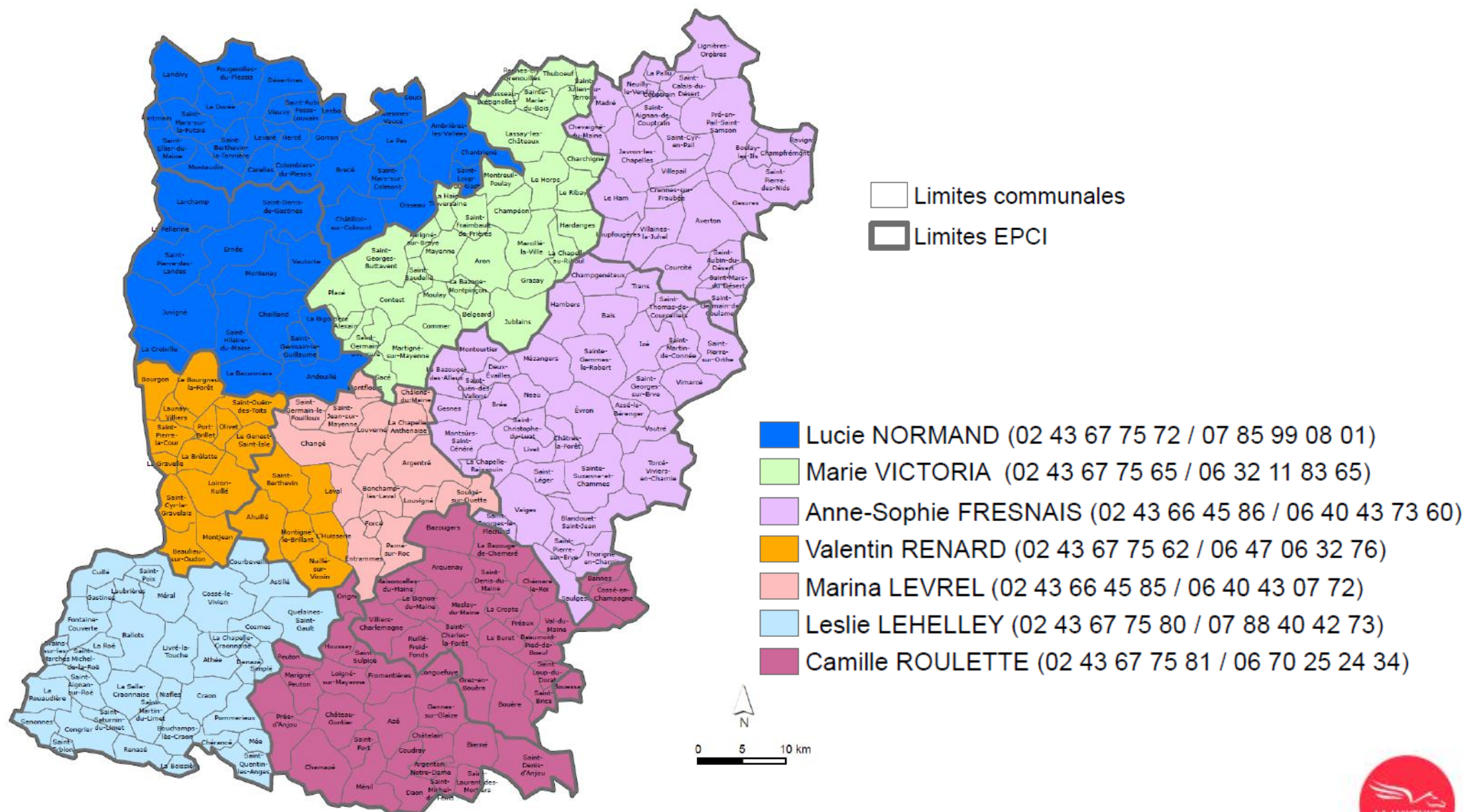
- Informer, conseiller et orienter l'utilisateur / sa famille sur l'ensemble des aides existantes ;
- Analyser de manière globale les besoins afin d'élaborer un plan d'accompagnement respectant le projet de vie de la personne ;
- Permettre la coordination de l'ensemble des professionnels.

L'équipe est sollicitée par les professionnels de l'accueil ou par les professionnels du territoire.

La **Maison départementale de l'autonomie** propose, gratuitement, ses services de proximité dans l'ensemble du territoire départemental en prenant appui sur un réseau de **douze antennes territoriales**. Certains services sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

	Maison départementale de l'autonomie 12 quai de Bootz CS 21429 53014 Laval Cedex
	02 43 677 577 Numéro unique vers lequel convergent tous les appels des usagers
	mda@lamayenne.fr
	Cf. page 6
	https://www.lamayenne.fr/page/la-maison-departementale-de-lautonomie

Secteurs des Chargés d'Accompagnement Personnes Agées en Mayenne



Source : GEOFLA – IGN, 2016

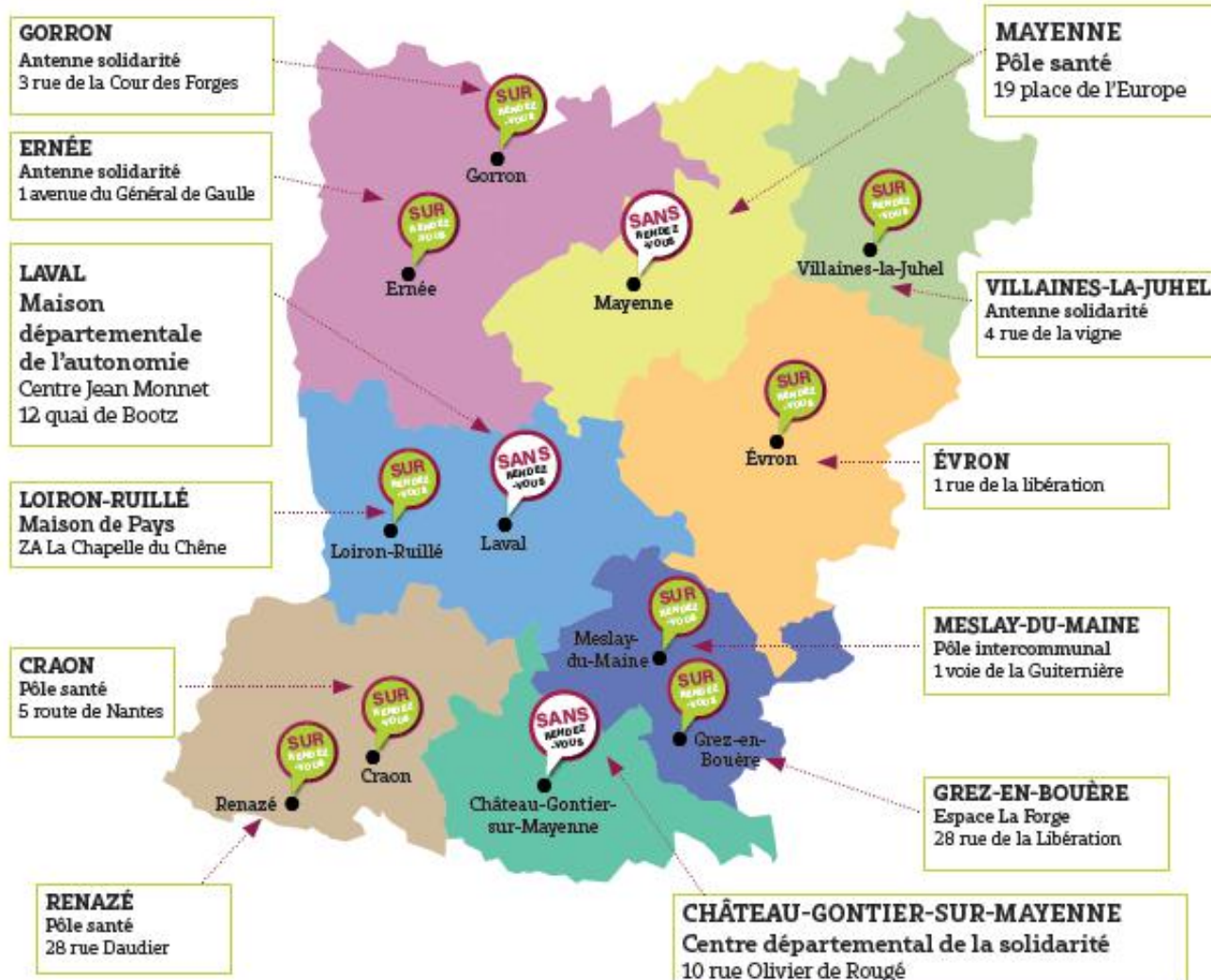
Conception et réalisation : CD53/DAG/DSN/MSIG&DA - Oct 2018

Les 12 antennes territoriales de l'autonomie

PRENDRE RENDEZ-VOUS / RENSEIGNEMENTS

Un numéro de téléphonie unique : **02 43 677 577**

Mail : mda@lamayenne.fr



ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS

CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

LAVAL

Du lundi au jeudi : 9h - 12h / 13h30 - 17h Vendredi : 9h-16h

MAYENNE

Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h

Notes

[illegible]

Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (Maia)

Une méthode de travail

Le dispositif MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) est issu du Plan Alzheimer 2008-2012 (reconduit en 2013). Ce n'est pas une structure, mais **une méthode de travail** qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans ou plus, en perte d'autonomie.

Cette approche vise à apporter une réponse harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée (accueil, information, orientation et mise en place de soins, d'aides ou de prestations), quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse (**guichet intégré**). Cette méthode permet de renforcer la coordination existante, de créer et d'utiliser des outils communs et des méthodes de travail communes. Celle-ci doit **faciliter les parcours d'aide et de soins**.

L'accompagnement, à domicile, des personnes en situations complexes et de leurs aidants

Ce suivi personnalisé s'adresse aux personnes de 60 ou plus, ou de moins de 60 ans présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée diagnostiquée, **en situation complexe au domicile** et cumulant les trois critères suivants :

- **Critère 1** : *problème d'autonomie fonctionnelle et problème d'autonomie décisionnelle et problème relevant du champ médical ;*
- **Critère 2** : *aides et soins insuffisants à domicile ;*
- **Critère 3** : *environnement familial ou social non adapté.*

Cet accompagnement doit être demandé par **un professionnel** qui transmet une fiche d'orientation au dispositif MAIA. Celle-ci est ensuite étudiée en commission MAIA.

En cas d'admission, le gestionnaire intervient, de façon rapprochée, auprès de la personne accompagnée, de son entourage et des professionnels. L'intervention d'un gestionnaire permet d'effectuer un accompagnement global auprès de l'usager et des aidants, d'évaluer les besoins à domicile, de planifier les services nécessaires pour garantir le maintien à domicile, et de favoriser le lien entre les professionnels. Cet accompagnement est proposé gratuitement, et ce sur l'ensemble du département.

	Maison départementale de l'autonomie Dispositif MAIA 12, quai de Bootz CS 21429 53014 Laval Cedex
	02 43 67 75 84
	maia@lamayenne.fr
	Du lundi au vendredi, 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h
	http://www.lamayenne.fr

L'équipe du dispositif MAIA est composée de deux pilotes MAIA, cinq gestionnaires de situations complexes (réparties selon trois secteurs : Nord, Centre et Sud Mayenne) et une assistante administrative MAIA.



MAIA

Département
de la Mayenne

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

TERRITOIRES D'INTERVENTION DES GESTIONNAIRES DE SITUATIONS COMPLEXES

Assistante départementale MAIA
02 43 67 75 84
maia@lamayenne.fr

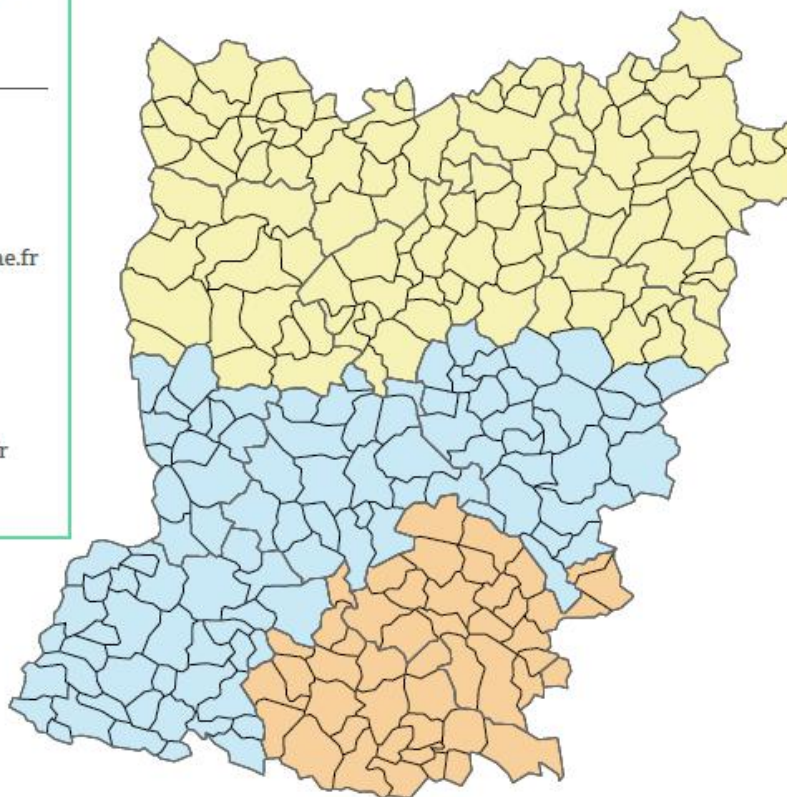
Pilotes du dispositif MAIA



Blandine BENOIST
02 43 67 75 97
blandine.benoist@lamayenne.fr
SECTEUR CENTRE



Florine DUCLOS
02 43 59 46 42
florine.duclos@lamayenne.fr
SECTEURS NORD et SUD



Françoise HEURTEBIZE
06 22 74 75 29
francoise.heurtebize@lamayenne.fr



Anne Sophie BELLIARD
06 32 81 62 05
anne-sophie.belliard@lamayenne.fr



Marie-Laure BAGLIN
07 85 99 10 50
marie-laure.baglin@lamayenne.fr



Bérangère DUVAL
07 88 40 43 13
berangere.duval@lamayenne.fr



Sophie LAIGNEAU
06 44 25 10 98
sophie.laigneau@lamayenne.fr

Parcours Santé
des aînés



DES ACTEURS COORDONNES POUR
UNE AUTONOMIE PARTICULIÈRE

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Centres départementaux de la solidarité – Antennes Solidarité

Tous, y compris les personnes âgées et/ou leur famille, peuvent faire appel aux services de l'action sociale de proximité pour des besoins qui ne relèvent pas de la dépendance et de la perte d'autonomie.

Les services assurent information, écoute, conseil et orientation. Ils interviennent sur l'accès aux droits, les difficultés financières rencontrées par les personnes, les problématiques liées à la vie familiale, la prévention du mal-être, les leviers favorisant l'insertion sociale.

L'action sociale de proximité, conduite par le Conseil départemental, a ajusté ses contours géographiques d'intervention avec ceux des communautés de communes ou d'agglomération pour se mettre en cohérence avec les territoires.

Elle s'organise autour de :

- **Cinq Centres départementaux de la solidarité** : Laval Ambroise-Paré, Laval Saint-Nicolas, Mayenne, Château-Gontier-sur-Mayenne, Évron. Ils accueillent le public 5 jours/7, assurent un accueil physique ou téléphonique, bénéficient d'une équipe pluridisciplinaire avec des professionnels de différents métiers du social et du médico-social.
- **Sept Antennes Solidarité** : Ernée, Gorron, Villaines-la-Juhel, Grez-en-Bouère, Craon, Saint-Berthevin, Le Pommeraies. Elles sont ouvertes au public au minimum 20 heures/semaine. Elles s'appuient sur une équipe sociale et médico-sociale dédiée et peuvent mobiliser des interventions spécifiques sur demande et en fonction des besoins.
- **Une cinquantaine de permanences Solidarité.**



Direction de la solidarité
Direction de l'Action sociale de proximité
2 bis boulevard Murat
CS 78888
53030 Laval Cedex 9



02 43 59 57 88



solidarite@lamayenne.fr

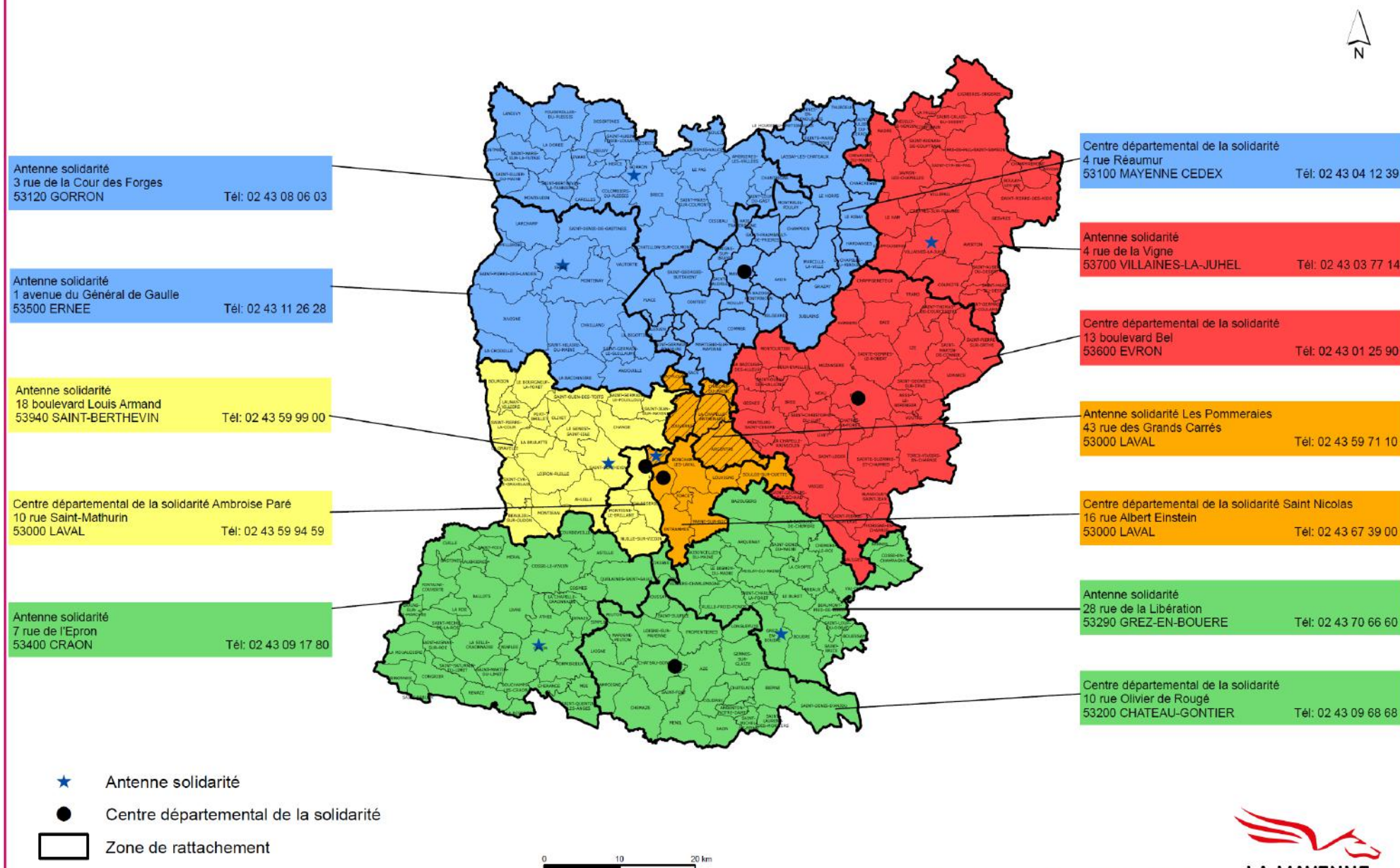


De 9 h à 12 h, et de 13 h 30 à 17 h



www.lamayenne.fr

Centres départementaux de la solidarité et antennes solidarité du Conseil départemental



Sources : GEOFLA - IGN, 2013 - CD53/Direction de la Solidarité/DASP
Conception et réalisation : CD53/DAG/DS/SG - Février 2017

Équipe spécialisée d'accompagnement (ESA, EMA ou EMSA) ⁽¹⁾

Cette équipe offre des soins d'accompagnement à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. En fonction des territoires, l'équipe peut être composée d'un infirmier, d'un ergothérapeute, d'un psychomotricien et d'assistants de soins en gériologie.

Pour qui ?

Cette offre de soins à domicile s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une pathologie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.

Dans quels buts ?

Réduire les symptômes, maintenir ou développer les capacités des personnes afin de permettre le maintien à domicile. Ces soins consistent à :

- Évaluer les capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne.
- Mettre en place un programme personnalisé d'amélioration des capacités.
- Accompagner l'aidant.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

L'ESA (ou EMA / EMSA) intervient à domicile sur prescription médicale du médecin généraliste, du gériatre ou du neurologue, pour douze à quinze séances.

La durée de la prise en charge est limitée à trois mois maximum par année et peut être renouvelée l'année suivante.

En quoi consistent les interventions au domicile ?

- Aide à la réalisation des gestes et actes de la vie quotidienne (préparation des repas, courses, gestion du budget, etc.).
- Adaptation matérielle du domicile pour la prévention des chutes et pour faciliter le quotidien.
- Maintien ou réintroduction d'activités sociales (sorties à l'extérieur, activités sportives et culturelles, etc.).
- Mise en place d'activités de bien-être, de détente (jardinage, jeux, toucher thérapeutique, etc.).
- Soutien et écoute aux aidants et aux professionnels.

(1) – Équipe spécialisée Alzheimer (ESA) à Mayenne ; Équipe mobile d'accompagnement (EMA) à Laval ; Équipe mobile spécialisée d'accompagnement (EMSA) à Château-Gontier-sur-Mayenne.

Territoire	Coordonnées	☎	@
Laval Agglomération Canton de Loiron en partenariat avec le Ssiad de l'Acafpa (Bourgneuf-la-Forêt) Évron	CCAS de Laval Pôle Accueil Aidants Aidés EMA 10 place de Hercé – BP 11303	02 43 49 47 68	p3a-ema.ccas@laval.fr
Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne (CHNM) Service ESA 5 rue Roullois 53100 Mayenne	02 43 08 28 42	esa@ch-mayenne.fr
Communauté de communes du Pays de Château-Gontier		02 43 09 55 65	ssiad@chateaugontier.fr
Communauté de communes du Pays de Craon	Asmad du Pays de Craon Service EMSA Rue de Lavoisier 53230 Cossé-le-Vivien	02 43 98 94 33	asmad53@wanadoo.fr
Pays de Meslay-Grez	Ssiad Pays de Meslay-Grez Service EMSA Voie de la Guiterrière – BP 16 53170 Meslay-du-Maine	02 43 64 23 50	ssiad@paysmeslaygrez.fr

Équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR)

Une équipe d'appui en adaptation et réadaptation, composée de différents professionnels du secteur sanitaire et social, peut être appelée pour une évaluation ponctuelle au domicile.

En fonction des territoires, l'équipe peut être composée d'un cadre de santé / coordinateur, d'un ergothérapeute, d'un psychologue, d'un diététicien, d'un assistant de service social et de spécialistes en déficience sensorielle.

Pour qui ?

Ce service est destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus, et / ou en situation de handicap, souffrant de maladie chronique ou de pathologies liées à la vieillesse, en état de fragilité, ou en situation d'isolement social.

En quelle(s) circonstance(s) ?

- Hospitalisations répétées.
- Facilitation du maintien ou du retour à domicile.
- Difficultés liées aux déplacements au sein du domicile.
- Absence ou inadaptation de matériel.
- Chutes à répétition.
- Logement devenant inadapté à la perte d'autonomie.
- Difficultés psychologiques, d'adaptation à des problèmes de santé.

Dans quels buts ?

- **Appui** : aide et soutien des personnes, des proches aidants et des professionnels.
- **Adaptation** : aides techniques, aménagement de l'environnement, prévention des chutes, amélioration de l'accessibilité de l'environnement pour plus d'autonomie dans la vie quotidienne.
- **Réadaptation** : évaluation des capacités et des aptitudes, maintien des acquis de la personne dans son cadre de vie, encouragement de la personne à participer aux activités de la vie quotidienne.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

L'EAAR intervient à domicile, en résidence services et en résidence autonomie.

La demande peut être faite par le médecin traitant, les intervenants du domicile (Ssiad, services d'aide à domicile, professionnels libéraux, services MDA, etc.), les professionnels des établissements de santé ou les professionnels des hébergements temporaires ou accueils de jour.

L'intervention est limitée dans le temps. Plusieurs visites au domicile peuvent être nécessaires afin de faire un bilan de la situation et de proposer les mesures à mettre en œuvre.

Toute intervention de l'EAAR est gratuite pour la personne. La prise en charge financière est assurée par l'Agence régionale de santé. Une évaluation personnalisée est réalisée en respectant les choix et les habitudes des personnes aidées.

Territoire	Structure		@	Interlocuteur
Laval agglomération, canton de Loiron et Pays des Coëvrons	CCAS de Laval – EAAR 10 place de Hercé – BP 11303 53013 Laval Cedex	02 43 49 86 78	eaar53@laval.fr	Morgane Le Brech, coordinatrice
Cantons de Mayenne, Ernée et Villaines-la-Juhel	Centre hospitalier du Nord-Mayenne Service EAAR 224 boulevard Paul-Lintier 53100 Mayenne	02 43 08 76 05		
Cantons d'Azé, Château-Gontier, Cossé-le-Vivien, Craon, Meslay-du-Maine, et secteur de Segré	Centre hospitalier du Haut-Anjou Service EAAR CPA Saint-Joseph Rue Lecercler 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 34 00	cmatignon@ch-hautanjou.fr	Sylvie Buron, psychologue Corine Matignon, ergothérapeute Valérie Dugast, assistante de service social
	Centre hospitalier local du Sud-Ouest Mayennais 3 rue de Nantes 53400 Craon	06 01 01 56 04	ffc.med@hlsom.com	Ghislaine Lemoigne, infirmière coordinatrice

Service de soins infirmiers à domicile (Ssiad)

Le Ssiad est un service avec une équipe de professionnels qualifiés composée d'infirmiers coordinateurs, d'infirmiers, d'aides-soignants...

Pour qui ?

Ce service a pour objectif de prendre soin et d'accompagner, à leur domicile, les personnes âgées de 60 ans ou plus, malades et/ou dépendantes, et de répondre le mieux possible à leurs besoins. Il intervient également auprès des personnes, plus jeunes, en situation de handicap.

Dans quels buts ?

Le Ssiad a pour objectifs de :

- Favoriser le maintien à domicile.
- Éviter ou retarder une hospitalisation.
- Faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées.
- Maintenir le plus longtemps possible l'autonomie existante.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

Le Ssiad intervient à domicile sur prescription médicale.

La demande peut être faite par le patient lui-même, ou avec son accord par la famille, le médecin traitant, les professionnels libéraux, l'hôpital, les services de la MDA, etc. La prise en charge est acceptée en fonction des places disponibles.

Après l'accord du médecin-conseil de la sécurité sociale, le financement est assuré par le régime d'assurance maladie dont la personne relève, sans ticket modérateur.

Le Ssiad fonctionne sept jours sur sept et le service est organisé pour assurer la continuité des soins.

Les Spasad

Structure			@
Ssiad Laval	CCAS de Laval BP. 11303 53013 Laval Cedex	02 43 49 47 07	ssiad.ccas@laval.fr
Ssiad Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 5 rue Roulois 53103 Mayenne Cedex	02 43 08 76 33	ssiad@ch-mayenne.fr
Ssiad Château-Gontier	Centre hospitalier de Château-Gontier	02 43 09 55 65	ssiad@chateaugontier.fr
Simad Bocage Mayennais	2 place du Château 53300 Ambrières-les-Vallées	02 43 08 83 52	simad53@orange.fr
Ssiad Villaines-la-Juhel	Hôpital local 21 rue Saint-Georges 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 08 70 00	ssiad@hopitalvillaines.com
Assmadone	6 place de la Mairie 53250 Javron-les-Chapelles	02 43 03 49 63	administration@madass53.fr
Ssiad Ernée	20 avenue de Paris BP. 73 53500 Ernée	02 43 08 31 41	ssiad@hl-ernee.idhl.fr
Asmad	Rue Lavoisier 53230 Cossé-le-Vivien	02 43 98 94 33	asmad53@wanadoo.fr
Ssiad Évron	4 rue de la Libération 53600 Évron	02 43 66 65 00	ssiad@hopitallocal-evron.fr
Ssiad du Pays de Meslay-Grez	Pôle intercommunal BP. 16 53170 Meslay-du-Maine	02 43 64 23 50	ssiad@paysmeslaygrez.fr

Accueil de jour

L'accueil de jour permet aux personnes accueillies de passer un moment agréable, dans un contexte rassurant de socialisation, de stimulation et de valorisation des acquis, afin de ralentir l'évolution de la maladie et de préserver le maintien de l'autonomie. Il offre aux familles, aux aidants, un temps de répit et un soutien dans leur relation d'aide et d'accompagnement.

L'équipe est composée, en fonction des services, d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides-soignants, d'assistants de soins en gériatrie, d'un ergothérapeute, d'un psychologue...

Pour qui ?

Le service accueille des personnes dépendantes et/ou présentant des troubles cognitifs, vivant à domicile.

Dans quels buts ?

L'accueil de jour a pour objectifs de :

- Maintenir les capacités de la personne aidée en lui permettant de sortir de son quotidien et en lui proposant des activités personnalisées, adaptées à sa situation.
- Soulager l'entourage par un répit régulier et participer ainsi à faciliter le maintien à domicile de la personne.
- Améliorer l'accompagnement de la personne, sans perturber son équilibre de vie.

Quelles sont les modalités de fonctionnement ?

Un rendez-vous à domicile est proposé par le responsable du service afin de constituer le dossier administratif, recueillir les habitudes de vie et élaborer le projet personnalisé. L'entourage de la personne doit être en accord avec le projet d'accueil.

En cohérence avec un projet de service, des ateliers en groupe sont organisés avec, par exemple, un travail sur la mémoire (stimulation des capacités d'attention et de concentration, aide à la communication). Des activités autour de la gymnastique douce, la relaxation, la musique, le chant, la cuisine, peuvent aussi être proposées, ainsi que des sorties extérieures. Un planning est remis à chaque personne et à son aidant. La personne peut être accueillie une ou plusieurs fois par semaine en fonction des disponibilités. Les tarifs sont fixés à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans le déjeuner.

Le Conseil départemental peut prendre en charge une partie des frais par le biais de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes en GIR 1 à 4.

Commune	Structure		@	Nombre de places
Laval	Pôle accueil aidants-aidés (P3A) L'arc en ciel 62 rue Davout 53000 Laval	02 43 49 47 68	accueiljour.p3a@laval.fr	10 places
Mayenne	La Providence 4 rue du Docteur-Louis-Sauvé 53100 Mayenne	02 43 30 44 32	contact@providence-mayenne.fr	6 places
Château-Gontier	CPA Saint-Joseph 2 rue Lecercler 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 34 00	accueil-cpa@ch-hautanjou.fr	6 places
Ernée	Hôpital 20 avenue de Paris 53500 Ernée	02 43 08 31 31	direction@hl-ernee.idlh.fr	6 places
Évron	Hôpital 4 rue de la Libération 53600 Évron	02 43 66 66 66	direction@hopitallocal-evron.fr	6 places
Bonchamp-lès-Laval	La Villa du Chêne d'Or 20 rue Charles-de-Gaulle 53960 Bonchamp-lès-Laval	02 43 91 59 30	nicolas.demonteville@medica.fr	6 places
Ballots, Cossé-le-Vivien, Craon et Renazé	Résidence de la Closeraie, à Ballots 5 rue de Bretagne 53350 Ballots	02 43 06 65 76	mr.ballots@wanadoo.fr	8 places
Meslay-du-Maine	La Providence 11 rue Tanquerel-de-la-Panissay 53270 Meslay-du-Maine	02 43 98 40 51	maisonretraite.meslay@wanadoo.fr	6 places

Centre médico-psychologique adulte (CMP)

Le Centre médico-psychologique (CMP) est un lieu d'accueil et de soins ambulatoires pour toute personne de plus de 16 ans en souffrance psychologique et en demande de soutien. Toute démarche est prise en compte et analysée.

Les principales missions du CMP sont d'assurer des activités de prévention, de diagnostic, d'orientation. Il assure des soins ambulatoires et un suivi, notamment par le biais de consultations psychiatriques, psychologiques, infirmières, sociales, et par le biais de visites à domicile ou en structure médico-sociale.

Dans la limite de ses disponibilités, le CMP peut apporter une aide aux autres professionnels.

Le CMP regroupe une équipe pluridisciplinaire avec :

- Assistant de service social.
- Assistant médico-administratif.
- Cadre de santé.
- Infirmiers.
- Médecin psychiatre.
- Psychologue.

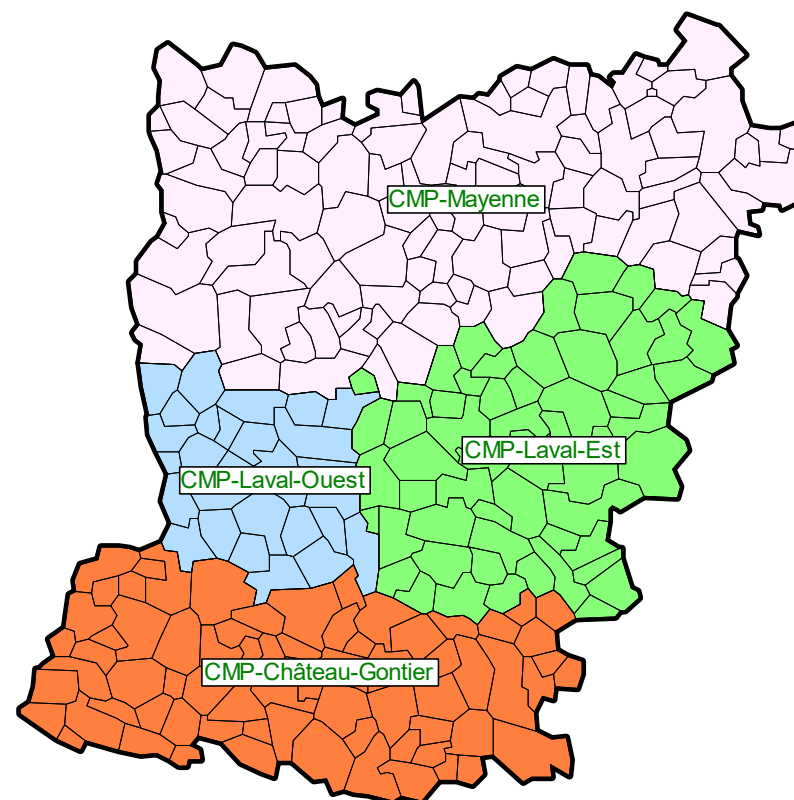
En Mayenne, les CMP sont implantés sur quatre secteurs (voir carte ci-contre).

Chaque CMP dépend d'un hôpital. Par conséquent, en fonction des secteurs, il peut y avoir des particularités de fonctionnement (accueil, amplitude horaire, ticket modérateur, etc.). D'une façon générale, les services sont gratuits.

En fonction des secteurs, les équipes pluridisciplinaires peuvent intervenir sur plusieurs sites pour être au plus près de la population.

Qui peut faire appel à ce service ?

- la personne elle-même ;
- son entourage ;
- les professionnels.



Structure		
CMP / Service de psychiatrie adulte Laval Ouest	80 rue du Bois-de-L'Huisserie 53000 Laval	02 43 53 66 88
CMP Laval Est / Service de psychiatrie adulte Laval Est	23 place des Pommeraies 53000 Laval	02 43 53 40 92
	15 rue Montaigu 53600 Évron	02 43 01 24 01
CMP du Nord - Mayenne / Secteur de psychiatrie adulte - CHNM	146 rue Charles-de-Gaulle 53100 Mayenne	02 43 30 48 98
	27 rue du Docteur-Antoine 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 03 75 44
	20 avenue de Paris 53500 Ernée	02 43 05 83 85
CMP Château-Gontier	1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 70 73 10
	2 rue de Craon 53400 Craon	02 43 09 32 32
	Pôle Santé 26 rue de la Libération 53290 Grez-en-Bouère	02 43 70 73 10 (gestion CMP Château-Gontier)
	Pôle Santé 28 rue Daudier 53800 Renazé	02 43 06 43 05
	13 impasse Garnier 53230 Cossé-le-Vivien	02 43 98 80 14

Services tutélaire – Protection juridique des majeurs (ATMP / Udaf)

La maladie, le handicap, l'accident peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre incapable de défendre ses intérêts. Le juge peut alors décider d'une mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, habilitation familiale...) par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts. La protection doit être la plus adaptée aux besoins de la personne, et en priorité être exercée par la famille. Elle distingue aussi les cas où la personne jouit encore de ses facultés, mais est néanmoins en grande difficulté sociale.

Qui peut demander cette mesure ?

La demande peut être faite par la personne elle-même, le conjoint, partenaire Pacs ou concubin, un parent ou allié, toute personne résidant avec le majeur et entretenant des liens étroits et stables avec lui, le procureur de la République...

Comment la demander ?

Le dossier de mesure doit être demandé au tribunal d'instance. Un certificat médical, établi auprès d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République, doit accompagner cette demande. Le coût de la visite médicale est de 160 euros maximum.

Un service mutualisé entre deux structures, ATMP et Udaf, vient en aide aux tuteurs familiaux (voir ci-dessous) : l'ATF (Aide aux tuteurs familiaux).

Organisme	Coordonnées
Association tutélaire des majeurs protégés (ATMP)	Parc Technopole – Rue Albert-Einstein CS 73023 – Changé, 53063 Laval Cedex 09 02 43 49 72 92 mchevallier@atmp53.fr www.atmp53.fr
Union départementale des associations familiales (Udaf)	26 rue des Drs-Calmette-et-Guérin CS 11009, 53010 Laval 02 43 49 52 57 crondeau@udaf53.unaf.fr www.udaf53.fr

Mesures dont les personnes majeures peuvent bénéficier

	Sauvegarde de justice et sauvegarde médicale	Curatelle	Tutelle	Habilitation familiale
Nature de la mesure	Mesure de protection juridique provisoire et de courte durée qui peut permettre la représentation de la personne pour accomplir certains actes précis.	Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile.	Mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.	L'habilitation familiale permet aux membres du cercle familial restreint (ascendants, descendants, frères/sœurs, conjoint, partenaire Pacs, concubin) d'être habilités par le juge à représenter ou assister la personne ayant besoin d'une protection.
Personnes concernées	Les personnes majeures souffrant temporairement d'une incapacité. Les personnes majeures dont les facultés sont durablement atteintes (dans l'attente d'une mesure de protection).	Personnes majeures dont l'altération des facultés mentales ou des facultés corporelles empêchant l'expression de la volonté, a été constatée médicalement.	Personnes majeures ayant besoin d'être représentées de manière continue dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés mentales, ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté.	Personnes majeures ayant besoin d'être assistées ou représentées dans les actes de la vie civile, du fait de l'altération de leurs facultés personnelles.
Durée	Un an, renouvelable une fois.	Le juge fixe la durée de la mesure.	Le juge fixe la durée de la mesure.	Le juge fixe la durée : maximum dix ans pour la mesure initiale.
Procédure	La sauvegarde de justice sur décision du juge est prononcée par le juge des tutelles à la demande de la personne ou d'un tiers (ex. : le conjoint). La demande est obligatoirement accompagnée d'un certificat médical. La sauvegarde de justice sur déclaration médicale résulte d'une déclaration faite au procureur de la République : soit par le médecin de la personne, accompagnée de l'avis conforme d'un psychiatre ; soit par le médecin de l'établissement de santé où se trouve la personne.	La demande doit être présentée au juge des tutelles par la personne elle-même, un proche ou le procureur. La demande est obligatoirement accompagnée d'un certificat médical.		

Équipe mobile de gériatrie (EMG)

L'EMG a pour rôle de réaliser une évaluation gériatrique globale de la **personne âgée fragile** ou **polypathologique** en vue de faire des propositions adaptées (propositions thérapeutiques, plan d'aide, orientations d'avenir, etc.). Elle favorise les liens entre les médecins de la ville, les structures hospitalières et extra-hospitalières.

L'EMG est généralement composée d'un médecin, d'un cadre de santé, d'un infirmier et d'une secrétaire. Elle propose une évaluation des problèmes de santé liés au grand âge (problème de chutes répétées, d'alimentation, de mémoire...).

Elle élabore avec l'équipe hospitalière le projet de soins et le projet de vie des personnes âgées, selon les souhaits du patient et de sa famille. Elle participe à l'orientation des personnes dans le parcours gériatrique intra-hospitalier et à l'organisation de la sortie (lien avec l'extra-hospitalier et la médecine de premier recours).

Pour qui ?

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 75 ans et/ou présentant :

- des troubles cognitifs,
- des chutes dans les six derniers mois,
- des hospitalisations répétées,
- une altération de l'état général,
- une polymédication : ordonnance de plus de cinq médicaments,
- un isolement social et/ou familial.

Dans quels buts ?

L'équipe intervient pour :

- une évaluation gériatrique standardisée ;
- une proposition d'un plan de soins et d'un projet social ;
- une orientation et un suivi dans la filière de soins ;
- l'information et la formation des professionnels de santé ;
- des propositions thérapeutiques ;

Elle évite les admissions en urgence et développe les entrées directes en hospitalisation de semaine ou de jour, les consultations mémoire et gériatriques.

Quelles sont les modalités d'intervention ?

La demande peut être faite par les professionnels de premier recours. La réponse peut être apportée par téléphone et/ou lors d'une rencontre.

Territoire	Structure		@	Interlocuteur
Laval	Centre hospitalier de Laval 33 rue du Haut-Rocher BP. 1525 53015 Laval Cedex	02 43 66 51 42	equipe.mobile.geriatric@chlaval.fr	Dr Gautier, responsable M. Benoît Marbaud de Brenignan, cadre de santé
Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 186, rue de la Baudrairie 53100 Mayenne Cedex	02 43 08 28 75	equipemobilegeriatric@ch-mayenne.fr	Anne-Marie Mérienne, cadre de service Dr Jean Laboureux, médecin chef de service
Château-Gontier-sur-Mayenne	Centre hospitalier du Haut-Anjou 1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne Cedex	02 43 09 33 24 06 67 66 78 85 (n° du médecin)	sec-emg@ch-hautanjou.fr	Dr Nadine Collet, médecin référent Dr Leyla Mateus-Hamdan, médecin

Service d'hospitalisation à domicile (HAD)

L'HAD est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle (ce n'est pas un maintien à domicile), qui permet de dispenser des soins au domicile du malade, pour une durée variable selon la situation.

Un service comprend généralement : médecins coordonnateurs, infirmiers, aides-soignants, assistant de service social, ergothérapeute, psychologue, diététicien, secrétaire.

Les soins délivrés sont de nature comparable à ceux prodigués lors d'une hospitalisation traditionnelle.

Pour qui ?

L'HAD s'adresse à tout type de malade, quel que soit son âge, ayant besoin de soins qui peuvent être pris en charge à domicile.

Les patients peuvent relever de plusieurs types de prise en charge, comme par exemple, l'infectieux, la neurologie, la chirurgie, la cancérologie ou encore les soins palliatifs.

Quelles sont les modalités de fonctionnement ?

La demande d'admission peut être faite par téléphone par les médecins traitants ou hospitaliers ou spécialistes, ou par la famille, les professionnels libéraux et sociaux par l'intermédiaire du médecin traitant.

Le médecin coordonnateur et l'infirmier coordinateur rencontrent le patient et/ou sa famille afin d'expliquer le mode de prise en charge et le fonctionnement.

L'infirmier coordinateur se rend ensuite au domicile du patient afin d'étudier l'accès et les possibilités d'organiser les soins. Si les soins nécessitent du matériel, celui-ci sera fourni par l'intermédiaire de l'HAD.

Il est nécessaire que le patient et sa famille soient d'accord et prêts pour ce mode de prise en charge.

L'HAD assure la prise en charge du patient 24h/24 et 7jours/7, grâce à l'intervention d'une équipe de différents professionnels, salariés et libéraux.

Un protocole de soins est établi avec :

- Le médecin traitant, qui est le responsable médical ;
- Le médecin hospitalier référent ;
- Le médecin coordonnateur de l'HAD ;
- L'équipe infirmière, les aides-soignants et les autres intervenants paramédicaux et sociaux.

L'équipe de soins assure une ou plusieurs visites par jour au domicile du patient, selon les besoins. Le médecin coordonnateur et le cadre de santé sont garants de la bonne exécution des soins.

Les frais de séjour sont pris en charge par la caisse d'assurance maladie et complétés au besoin par une assurance complémentaire.

Territoire	Coordonnées		@	Interlocuteur
HAD Laval	Centre hospitalier de Laval 33 rue du Haut-Rocher – BP. 1525 53000 Laval	02 43 66 39 92	had@chlaval.fr	Dr Anne-Marie Béchu, médecin coordonnateur, cheffe de service Bernadette Moquet, cadre de santé
HAD Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 5 rue Roullois 53100 Mayenne	02 43 08 17 71	had@ch-mayenne.fr	Dr Françoise Duquesnel, médecin coordonnateur, chef de service Géraldine Lecoq, cadre de santé
HAD Château-Gontier	Centre hospitalier du Haut-Anjou 1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 34 63		Sandrine Sabin, cadre de santé

Équipe mobile de soins palliatifs (EMSP)

Les équipes mobiles de soins palliatifs sont des équipes pluri-professionnelles, le plus souvent : médecin, psychologue, infirmier, secrétaire.

Elles ont pour mission principale d'apporter un soutien, des conseils (thérapeutiques, infirmiers...) aux soignants qui prennent en charge des patients atteints d'une maladie grave ou en grande fragilité due à leur grand âge et aux polyopathologies.

En Mayenne, les équipes mobiles de soins palliatifs sont regroupées en réseau (Pallia 53). Elles proposent des interventions au domicile (privé ou collectif) dans tout le département. Leurs missions sont de favoriser le projet de la personne malade, de prendre en compte son souhait de rester à domicile et de préserver la meilleure qualité de vie possible.

Elles ne pratiquent pas directement de soins médicaux, mais après une évaluation de la situation, font des propositions aux équipes soignantes (à domicile, au médecin traitant qui reste le prescripteur). Elles s'assurent de la prise en soins globale du patient (douleur et autres symptômes, accompagnement psychologique, spirituel et social) et soutiennent son entourage.

Elles facilitent la coordination des professionnels du domicile afin d'élaborer un projet de soins personnalisé. Le réseau s'attache à développer les liens hôpital / domicile ; à assurer des temps de formation pour les professionnels et à sensibiliser et informer le grand public.

Territoire	Structure			@
Laval	Centre hospitalier de Laval 33 rue du Haut-Rocher BP. 1525 53015 Laval Cedex	02 43 66 55 02	02 43 66 55 59	soins.palliatifs@chlaval.fr
Mayenne	Centre hospitalier du Nord-Mayenne 229 boulevard Paul-Lintier CS 60102 53103 Mayenne Cedex	02 43 08 22 86	02 43 08 76 49	soins-palliatifs@ch-mayenne.fr
Château-Gontier / Segré	Centre hospitalier du Haut-Anjou 1 quai Georges-Lefèvre 53204 Château-Gontier-sur-Mayenne Cedex	02 43 09 34 70	02 43 09 34 71	chha.sp@ch-hautanjou.fr
Renazé / Craon	Hôpital local du Sud-Ouest Mayennais 28 rue Daudier 53800 Renazé	02 43 09 27 00		emsp@hlsom.com



Soins palliatifs en Mayenne – Réseau Pallia 53

<http://www.soins-palliatifs-mayenne.fr/>

Services d'aide à domicile

Les services d'aide à domicile assurent au domicile des personnes des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne, en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale.

Ces prestations s'inscrivent dans un projet personnalisé élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne.

Elles concourent au soutien à domicile, au maintien de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

Les Spasad

Un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (Spasad) assure à la fois les missions d'un service d'aide à domicile et d'un Ssiad. L'objectif est de proposer aux personnes âgées et/ou handicapées, qui ont besoin des deux prises en charge, une prestation coordonnée entre les infirmiers, les aides-soignants et les aides à domicile. Les démarches pour les usagers sont ainsi simplifiées avec un accueil et un référent unique.

En Mayenne, trois SPASAD ont été mis en place de façon expérimentale : au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Laval, à l'Association de coordination des actions en faveur des personnes âgées (Acafpa) du Bourgneuf-la-Forêt et dans le Pays de Craon.



Fédération ADMR de la Mayenne

Mars 2020

Services d'Aide à Domicile de la Fédération ADMR Répartition géographique des Cadres de secteur



Services d'aide à domicile dont les professionnels ont participé à une formation « Paerpa »

Territoire	Structure			@	Interlocuteurs
Département (cf. carte ci-dessus)	Fédération ADMR de la Mayenne	18 rue des Drs-Calmette-et-Guérin 53000 Laval	02 43 59 17 40	contact@fede53.admr.org	Éric Réthoré, directeur
Laval, Mayenne, Château-Gontier-sur- -Mayenne et alen- tours	Aid'a dom	44-48 rue du Haut-Rocher BP. 30102 53001 Laval Cedex	02 43 66 05 28	assoaidadom@wanadoo.fr	Stéphane Lourdais, directeur Rolande Daulay, responsable de service Annie Landemaine, responsable des secteurs
Laval	CCAS	10 place de Hercé, BP. 11303 53013 Laval cedex	02 43 49 47 30	maintien.domicile@laval.fr	
Mayenne	CCAS	10 rue de Verdun 53100 Mayenne	02 43 30 21 37	servicesocial@mairie-mayenne.net	
Château-Gontier-sur- -Mayenne	CCAS	Maire-annexe Place de la Mairie 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 09 55 43 (de 9 h à 12 h)	aideadomicile@chateaugontier.fr	
Laval Agglomération	Amel Services Laval	34 boulevard des Tisserands 53000 Laval	02 43 56 03 78	accueil@sms-domicile.fr	Marc Rault, directeur Natacha Turbet, assistante
Laval, Château- Gontier-sur- Mayenne et alen- tours	Maintien Adom	3 allée des Bois-Précieux 53000 Laval	02 43 49 56 16		Wilfrid Reillon, directeur
Craon, Saint-Fort	Hisia	1 bis rue du MDL Chef-Tremblay 53400 Craon 37 avenue des Sablonnières 53200 Château-Gontier-sur-Mayenne	02 43 06 34 37 (Craon) 02 43 70 89 10 (Saint-Fort)	contact@hisia.fr	Mme Bourneuf (Craon) M. Oger (Saint-Fort)

Personnes qualifiées (médiateurs au service des usagers)

D'une façon générale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accueillent, accompagnent, éventuellement hébergent, des personnes qui peuvent être fragilisées, en tout cas un peu démunies pour faire valoir leurs droits face à ceux dont ils sont quelque peu dépendants. La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale a ainsi mis en place des « personnes qualifiées » pour aider toute personne à faire valoir ses droits.

Comment saisir une personne qualifiée ?

Seul l'utilisateur d'un service ou établissement social ou médico-social – ou son représentant légal – peut demander l'aide d'une personne qualifiée.

À cet effet, l'utilisateur adresse une demande écrite à la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS). Le demandeur peut lui-même désigner la personne qualifiée qu'il choisit. Si aucun nom n'est précisé, en Mayenne il est convenu que l'ARS informe les trois personnes qualifiées, lesquelles se concerteront pour désigner celle qui interviendra.

Ce que sont les « ESSMS » ?

Ils concernent le public des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap : services d'aide à domicile, services de soins infirmiers à domicile, résidences autonomie, Ehpad, etc.

Comment se déroule l'intervention de la personne qualifiée ?

L'ARS porte à la connaissance de l'utilisateur le nom de la personne qualifiée et c'est celle-ci qui prendra contact directement avec l'utilisateur.

La loi ne définit aucune procédure réglementaire et ne précise aucun protocole pour le déroulement de la mission. La personne qualifiée va s'adapter à chaque situation, tant pour les lieux de rencontre, les personnes entendues, les échanges par écrit, par téléphone, dans le respect de l'adhésion de l'utilisateur qui a effectué la demande, et de la nécessité de préserver la neutralité requise.

Si une seule personne qualifiée est nommée et demeure l'interlocuteur officiel, en Mayenne il est également convenu que la personne qualifiée désignée peut échanger avec ses collègues, en tant que de besoin, pour prendre de la distance et du recul, éventuellement abor-

	Agence régionale de santé (ARS) Délégation territoriale de la Mayenne 60 rue Mac-Donald BP. 83015
	02 49 10 48 00
	
	ars-dt53-contact@ars.sante.fr
	
	www.ars.paysdelaloire.sante.fr

der des questions spécifiques en lien avec les compétences des autres personnes qualifiées. L'utilisateur sera informé de cette initiative et, bien entendu, chaque personne qualifiée est tenue aux mêmes obligations de discrétion et de confidentialité.

Trois personnes qualifiées en Mayenne

Nom et prénom	Fonctions
Choisnet Claudine	Ancienne directrice de la Direction de la Solidarité personnes âgées – personnes handicapées au sein du département de la Mayenne, membre de l'association Alzheimer Mayenne, en retraite.
Guioullier Claude	Chargé de mission au Centre d'étude et d'action sociale (CÉAS) de la Mayenne.
Hérissé Bruno	Adjoint au maire de Château-Gontier et vice-président, en charge des Solidarités et de l'Administration générale de la communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Services associatifs d'accueil, d'écoute et de soutien

Alma 53 (À l'écoute de la maltraitance des adultes âgés et des personnes en situation de handicap)

- Écoute. Soutien. Accompagnement des appelants.
- Évaluation des plaintes ou signalements. Conseil. Orientation.
- Information / sensibilisation.
- Formation des professionnels.

France Alzheimer Mayenne

- Écoute, conseil, orientation.
- Aide aux proches aidants et aux personnes malades (groupes de parole, café mémoire, séances de relaxation, animations et ateliers, halte-relais, activité physique, atelier de chant choral).
- Information / formation.
- Sensibilisation de l'opinion et des professionnels.

Jalmaalv 53 (Jusqu'à la mort, accompagner la vie)

- Accueil, soutien et écoute.
- Formation / sensibilisation.
- Intervention de bénévoles auprès des personnes en fin de vie ou de leur famille.

France Parkinson

- Accueil, soutien aux malades et proches aidants.
- Organisation d'activités (gym adaptée, qi gong, chant, atelier mémoire)

Structure			@	Permanences
Alma 53	BP. 20306 53003 Laval Cedex	09 81 72 05 68	alma.mayenne@bbox.fr	Lundi, de 14 h 30 à 17 h 30. En dehors de cette permanence téléphonique, possibilité de laisser un message sur le répondeur pour être rappelé. En cas d'urgence, possibilité de faire le numéro national (3977), ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h, qui assurera le lien avec Alma 53.
France Alzheimer Mayenne	Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 Laval	02 43 69 06 88	francealzheimer.mayenne@yahoo.fr	Jeudi, de 14 h à 17 h et sur rendez-vous (siège social, Laval). Mardi, de 14 h à 17 h, à la Maison des usagers (hall du Centre hospitalier de Laval). Lundi, mardi et jeudi, de 14 h à 17 h et sur rendez-vous (Espace solidarité, 201 rue J. Cugnot, à Mayenne). Deux lundis par mois (un lundi au CPA, un lundi à l'annexe)
France Parkinson Comité de la Mayenne	Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 Laval	Mme Ethève 06 26 90 15 09	franceparkinson@gmail.com	Permanence le 1 ^{er} lundi du mois, de 14 h à 17 h, au Centre hospitalier de Laval (Maison des usagers) ou sur rendez-vous.
Jalmalv 53	Maison des associations 17 rue de Rastatt 53000 Laval	07 68 11 00 90	jalmalv53@wanadoo.fr	Permanence téléphonique : le lundi, de 15 h à 17 h. Accueil et permanence téléphonique, de 15 h à 17 h 30, les 1 ^{er} et 3 ^e jeudis du mois, à la Maison des usagers, Centre hospitalier de Laval (tél. 02 43 66 51 15).

Pôles santé et Maisons de santé pluridisciplinaires

Le développement du dispositif Paerpa est facilité quand les professionnels de santé se regroupent dans un même site et partagent un même projet de santé. En Mayenne, il existe ainsi des Pôles santé et des Maisons de santé pluridisciplinaires.

Un **Pôle santé**, en Mayenne, est le regroupement de professionnels de santé autour d'un projet médical adapté aux besoins de santé d'une population géographiquement déterminée, en un lieu le plus souvent unique, avec ou sans cabinet satellite. Il se définit d'abord par :

1. son caractère pluridisciplinaire (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, chirurgiens-dentistes, et autres professionnels de santé) ;
2. son projet médical ou projet de soins (coordination, organisation de la continuité des soins, participation à des réseaux, actions de prévention, évaluation et partage des pratiques) ;
3. son approche territoriale pour couvrir les besoins de santé d'un territoire : lieux de consultations, mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire comme les hôpitaux locaux, la Maison départementale de l'autonomie, les Ssiad, etc.

Derrière le terme « Pôle santé », la Mayenne souhaite promouvoir d'abord un partage de pratiques et de ressources entre professionnels de santé. Ceci s'organise autour d'un projet médical qui répond aux besoins de santé d'un territoire, sans que le regroupement de ces professionnels sur un seul site soit déterminant, allant ainsi encore un peu au delà de l'idée de Maison de santé pluridisciplinaire. À la différence des cabinets de groupe ou des maisons médicales classiques, ce n'est pas une simple cohabitation de professionnels de santé, ni un projet immobilier. Un Pôle santé est donc un projet de professionnels exerçant dans une ou deux maisons de santé pluridisciplinaires, et le cas échéant dans quelques cabinets maillés autour du projet médical de territoire.

La **Maison de santé pluridisciplinaire** doit regrouper, au minimum, trois médecins et au moins un professionnel paramédical. Elle constitue une forme d'organisation adaptée aux attentes des professionnels de santé d'aujourd'hui, leur permettant de mieux gérer leurs temps professionnel et privé, de sécuriser leur pratique en termes de qualité et de continuité de soins, d'échanger régulièrement avec des confrères ou d'autres professionnels. En outre, la mise en œuvre d'un projet de santé est garant du développement d'une coordination entre les professionnels et d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique facilitant la réponse aux besoins des patients et garantissant une meilleure prise en charge des malades chroniques.

Pôles santé et Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) engagés dans le dispositif Paerpa

Pôles santé / Maisons de santé	Coordonnées		@
Pôle santé Sud-Ouest Mayennais Médecin référent : Dr Gendry	26 bis, rue Daudier, 53800 Renazé 5, route de Nantes, 53400 Craon	02 53 94 80 87 02 53 94 50 10	coordinatrice.pole@gmail.com
Pôle de santé libéral du Pays de Mayenne Médecin référent : Dr Heurtault-Renaudier	14 rue Guimond-des-Riveries, 53100 Mayenne (siège social) 5 rue Roulois 53100 Mayenne (locaux d'activité)	02 43 04 49 42	accueil@polesantepaysmayenne.fr
Pôle santé Meslay-du-Maine – Grez-en-Bouère Médecins référents : Dr Cesaro / Dr Martin	4 rue Chevreul, 53170 Meslay-du-Maine 26 rue de la Libération, 53290 Grez-en-Bouère	02 43 98 40 64 02 43 06 79 20	assopsmeslay@gmail.com
Maison de la Santé Bonchamp-Argentré Médecin référent : Dr Judalet	24 rue du Maine, 53960 Bonchamp-lès-Laval	02 43 90 32 80	
Pôle de santé du nord ouest mayennais Médecin référent : Dr Sainz-Torres	1 place de la Poste, 53220 Montaudin (siège social) 13 rue Corbeau-Paris, 53120 Gorron (secrétariat)	02 43 32 06 73	coordination-lebs@outlook.fr
Maison de santé pluridisciplinaire Nord-Laval Médecins référents : Dr Lourdais et Dr Hulo	6 rue des Rouliers 53810 Changé	02 43 67 15 15	cabinetmedicaldechange@gmail.com
Centre de santé Saint-Pierre-la-Cour / Loiron-Ruillé Médecin référent : Dr Mazeau	5 rue des Genêts, 53410 Saint-Pierre-la-Cour ZA de la Chapelle-du-Chêne, 53320 Loiron-Ruillé	02 43 01 84 06 02 43 68 93 28	
Maison de la Santé – Louverné	2 place des Rosiers, 53950 Louverné	02 43 37 67 66	
Maison de santé de Montsûrs	6 rue de la Libération, 53150 Montsûrs	02 43 69 65 72	
Maison de santé de Vaiges	2 place du Marché, 53480 Vaiges	02 43 90 50 98	
Maison médicale de Villaines-la-Juhel Médecin référent : Dr Sommet	6 rue Ramon, 53700 Villaines-la-Juhel	02 43 03 22 12	

Plateforme d'appui libérale à l'exercice coordonné (Palex)

Sa mission

Palex est une association dont le but est de permettre la coordination entre les professionnels afin que l'accompagnement et/ou la prise en soins des personnes soit plus efficace et sans rupture.

Palex peut intervenir quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap de la personne.

Pour qui ?

Palex a un rayonnement départemental et s'adresse à tous les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social. Comme toute plateforme territoriale d'appui, Palex « *ne constitue par un acteur supplémentaire dans les territoires : elle vient mettre en cohérence les dispositifs existants, dans une logique de missions partagées, pour proposer un guichet unique au carrefour des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux* » (Source : site du Ministère des Solidarités et de la Santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/plateformes-territoriales-d-appui/>).

Comment ?

Les professionnels peuvent contacter librement Palex dans la mesure où le professionnel est seul juge de la complexité de la situation de la personne. Il n'y a aucun engagement et il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour pouvoir bénéficier de ses services.

Pour quoi ?

Le professionnel qui, avec ses seules compétences, juge ne pas pouvoir accompagner et/ou prendre en soins la personne, contacte Palex pour un appui : il peut s'agir d'une information ou d'une simple orientation vers une ressource départementale, de la mise en place d'une coordination entre professionnels autour d'une situation précise (élaboration d'un plan personnalisé de santé, préparation d'une sortie d'hospitalisation par exemple).

Palex n'intervient pas directement auprès des personnes, mais auprès des professionnels.



Technopolis IV – Bât. J
Rue Louis-de-Broglie
53810 Changé



02 43 56 12 12



contact@palex.fr



Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h



www.palex.fr

Dispositif

Visite très complexe et longue au domicile

Le médecin traitant peut effectuer une visite longue (VL) au domicile du patient, si possible en présence des proches aidants.

Ces visites sont possibles pour les patients en affection de longue durée (ALD) pour une pathologie neurodégénérative identifiée, dont notamment la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques...

Les visites longues sont limitées à trois par an et par patient...

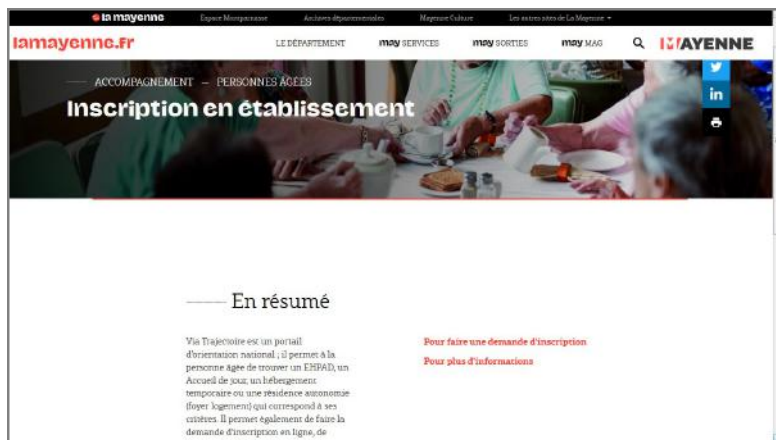
Au cours d'une telle visite, le médecin traitant :

- réalise une évaluation de l'état du patient : autonomie, capacités restantes, évolution des déficiences ;

- évalue la situation familiale et sociale ;
- formalise la coordination nécessaire avec les autres professionnels de santé et les structures accompagnantes ;
- informe le patient et les aidants sur les structures d'accueil ;
- inscrit les conclusions de cette visite dans le dossier médical du patient.

Le coût est de 60 euros pour la visite longue, plus 10 euros de majoration de déplacement. Prise en charge par l'assurance maladie (70 %) et la complémentaire santé.

Ressources documentaires



<https://www.lamayenne.fr/service/inscription-en-etablissement>

Répertoire régional des ressources Pays de la Loire - 3 R

Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire

Accessible aux professionnels, avec un identifiant et un mot de passe délivrés par la [MAIA](#).

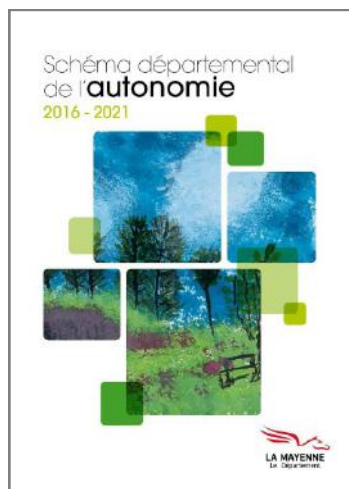


Schéma départemental de l'autonomie 2016 - 2021,

Conseil départemental de la Mayenne

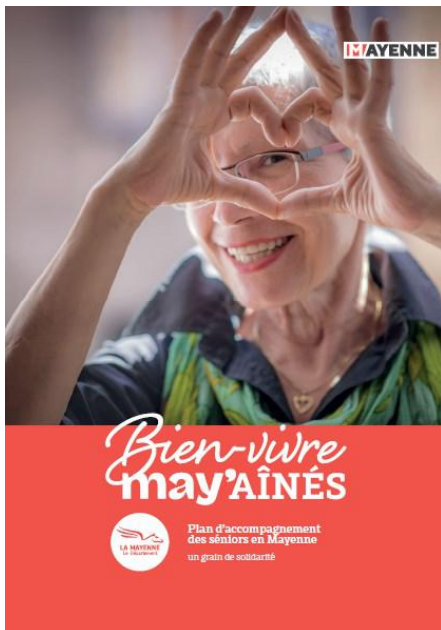
Accessible à tous.

Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches, ministère des Affaires sociales et de la Santé.

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Accessible à tous.





[Plan « Bien vivre, May'Aînés » en Mayenne](#)

Conseil départemental de la Mayenne

www.lamayenne.fr

Accessible à tous.

[Repérage des risques de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées – Volet domicile](#), Haute autorité de santé (HAS)

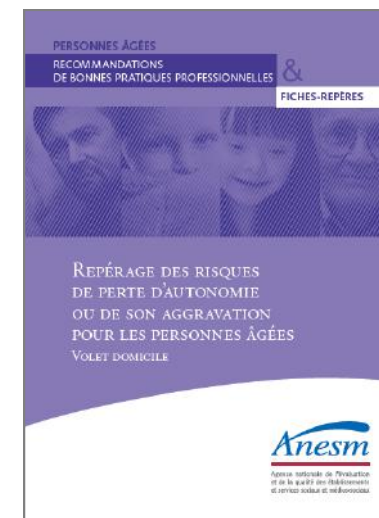
www.has-sante.fr.

Accessible à tous.

Est également en accès libre :

[Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Ehpad.](#)

[Repérage du risque de perte d'autonomie ou de son aggravation pour les personnes âgées. Volet Résidences autonomie.](#)



Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Ce répertoire ne saurait en aucun cas être considéré comme clos et exhaustif.
Au contraire, il reste ouvert à toute participation d'acteurs et se veut pleinement évolutif.
N'hésitez pas à contacter le [CÉAS de la Mayenne](#) pour tout ajout ou modification.



Répertoire réalisé par le [CÉAS de la Mayenne](#), dans le cadre de l'animation des formations Paerpa 2016-2018



29 rue de la Rouillère – 53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org